
Date: 11/12/2010

Edition: Namur-Luxembourg

Section: INFORMATIONS GENERALES

Sous Section: FAITS

L'ex-juge Leys fusillé

BRUXELLES S'il ne fallait choisir qu'un général parmi l'armée d'avocats, tous plus moins ténors, déployés par la défense des prévenus, ce serait une générale. En l'occurrence, Me Michèle Hirsch, la véritable passionaria de ce dossier. Voici une dizaine d'années déjà, la plaideuse avait osé déposer plainte contre le juge d'instruction, Jean-Claude Leys, considérant qu'il avait commis des fautes pénales.

Vendredi, la cour d'appel a mis plein pot contre le magistrat, actuellement avocat général à Mons, relevant notamment qu'il avait exercé des pressions sur des témoins pour arriver à ses fins et qu'il n'avait pas hésité à jouer les triomphateurs dans la presse, au moment où l'un des principaux prévenus, sinon le principal, Damien Wigny, venait d'être inculpé.

Première conséquence des errements de Leys : il fut égratigné par un arrêt de la Cour de cassation. Le dernier plat a été servi vendredi : les magistrats d'appel n'ont pas digéré du tout les faux commis pour donner cohérence au dossier d'instruction. Des faux qui "*constituent une tentative de manipulation*", ont estimé les juges. Rideau.

J.-P. D. S.

Cet article provient du site <http://www.dhnet.be>

